Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne accorde une nouvelle prolongation des indemnités de chômage dans le canton de Vaud

Le taux de chômage dans le canton de Vaud ayant atteint 5,3% durant les six derniers mois, le Département cantonal de l'économie a une nouvelle fois demandé au Département fédéral de l'économie l'autorisation de verser à tous les chômeurs domiciliés sur territoire vaudois 120 indemnités supplémentaires. Cette sollicitation vient d'être acceptée par le conseiller fédéral Joseph Deiss.

Ainsi, dès le 1er janvier 2005 et jusqu'au 30 juin 2005, les chômeurs du canton continueront à recevoir un nombre d'indemnités de 520 jours (en lieu et place de 400 jours), ainsi qu'une clause de la Loi sur l'assurance-chômage le stipule pour autant que le taux de chômage s'élève au minimum à 5%.

C'est la cinquième fois que Vaud obtient cette autorisation, accordée auparavant à deux reprises pour les districts de Lausanne, Vevey et Yverdon, et à deux reprises pour l'ensemble du territoire vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 décembre 2004

DEC, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01 - roger.piccand@sde-vd-ch